EMPRUNT OBLIGATAIRE
PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
TRESOR PUBLIC DU BURKINA FASO TPBF 6,50% 2020 - 2028

Taux d'intérêt

6,50%

Net par An*

* Pour les résidents au Burkina Faso

NOTE D'INFORMATION

Montant de l'opération	:	80 Milliards de FCFA
Période de souscription	:	18 Juin au 02 Juillet 2020
Prix de l'obligation	:	10 000 FCFA
Durée de l'emprunt	:	8 ans dont 2 ans de différé
Remboursement	:	Semestriel

EMETTEUR

Trésor Public
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
BURKINA FASO

ARRANGEUR ET CHEF DE FILE

S.B.I.F.
SOCIETE DE BOURSE
Société Burkinabè d'Intermédiation Financière

CO-CHEFS DE FILE

SOCIETE GENERALE
BOA CAPITAL SECURITIES
BFS
Coris Bourse

Syndicat de placement

AFRICABOURSE - BIBE FINANCE &SECURITIES - SGI BENIN - SOCIETE AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI) - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - SBIF - CORIS BOURSE - BOA CAPITAL SECURITIES - AFRICAINE DE BOURSE - ATLANTIQUE FINANCE - NSIA FINANCES - BICI BOURSE - BNI FINANCES - BSIC CAPITAL - EDC INVESTMENT CORPORATION - HUDSON & CIE - MAC AFRICAN - PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SOGEBOURSE - SGI BRIDGE SECURITIES - SGI SIRIUS CAPITAL - SGI MALI - SGI NIGER - CGF BOURSE - IMPAXIS SECURITIES - EVEREST FINANCE - SGI ABCO BOURSE - SGI TOGO

L'original de la présente note d'information a reçu le numéro d'enregistrement EE/20-10 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) le 12 Juin 2020

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE DU BURKINA FASO

Mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission d'un emprunt obligataire

TPBF 6,50% 2020 – 2028 d'un montant indicatif de

80 000 000 000 FCFA

Portant sur 8 000 000 obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA au prix d'émission unitaire de **10 000 FCFA.**

L'original de la présente note d'information a reçu le numéro d'enregistrement EE/20-10 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UMOA, 12 juin 2020.

Cette note d'information (la « Note d'Information ») contient des informations relatives à l'émission par le Trésor Public du Burkina Faso (l' « Emetteur ») des dites obligations (les « Obligations »). Les Obligations feront l'objet d'une demande d'admission à la BRVM.

ARRANGEUR ET CHEF DE FILE

S.B.I.F. SOCIETE DE BOURSE

Co-Chefs de File

BIBE FINANCE AND SECURITIES - BOA CAPITAL SECURITIES - CORIS BOURSE - SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA

Syndicat de placement

AFRICABOURSE - BIBE FINANCE &SECURITIES - SGI BENIN - SOCIETE AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI) - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - SBIF - CORIS BOURSE - BOA CAPITAL SECURITIES AFRICAINE DE BOURSE - ATLANTIQUE FINANCE - NSIA FINANCES - BICI BOURSE - BNI FINANCES - BSIC CAPITAL - EDC INVESTMENT CORPORATION - FINANCES GESTION ET INTERMEDIATION - HUDSON & CIE - MAC AFRICAN - PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA - SGI BRIDGE SECURITIES - SGI SIRIUS CAPITAL - SGI MALI - SGI NIGER - CGF BOURSE - INVICTUS CAPITAL FINANCE - IMPAXIS SECURITIES EVEREST FINANCE - SGI ABCO -BOURSE - SGI TOGO

SOMMAIRE

ABREVIATION ET DEFINITIONS 7

AVERTISSEMENT 8

I- ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION 9

I.1. ATTESTATION DE L'EMETTEUR 10

I.2. POLITIQUE D'INFORMATION 11

II- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION 13

II.1. CADRE DE L'ÉMISSION 14

II.1.1. Autorisation 14

II.1.2. Objet de l'opération 14

II.2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION 14

II.3. REMBOURSEMENT ET AMORTISSEMENT 16

II.3.1. Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt 16

II.3.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques 17

II.3.3. Information du public lors du remboursement normal ou anticipé 17

II.3.4. Assimilations ultérieures 17

II.4. SURETÉ 17

II.4.1. Garantie /Mécanisme de sécurisation de l'emprunt 17

II.4.2. Mise en place d'un compte séquestre 18

II.4.3. Mécanisme de paiement 18

II.5. LIQUIDITÉ-ADMISSIBILITÉ AU REFINANCEMENT BCEAO 18

II.6. CHEF DE FILE 18

II.7. SYNDICAT DE PLACEMENT 18

II.8. MODALITES DE SOUSCRIPTION 18

II.8.1. Ordre de souscription 18

II.8.2. Règlement et livraison des titres 19

II.8.3. Règles d'allocation des ordres de souscription 19

II.9. PÉRIODE DE SOUSCRIPTION 19

II.10. RÉSULTATS DE L'ÉMISSION OBLIGATAIRE 19

II.11. SERVICE FINANCIER 19

II.12. FRAIS DE SOUSCRIPTION 20

II.13. RANG DES CREANCES 20

II.14. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE 20

II.15. INTERVENTIONS DU TRESOR PUBLIC SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL 20

III- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER **23**
III.1. SITUATION ECONOMIQUE DU BURKINA FASO EN 2019 24
III.1.1. Secteur réel 24
III.1.2. Finances publiques 27
III.1.3. Situation de la balance des paiements 30
III.1.4. Critères de convergence 31
III.2. Perspectives de l'économie du Burkina Faso de 2020 à 2023 31
III.2.1. Qualité de la signature du Burkina Faso (S&P Global Ratings) 36
III.2.2. Stratégie de gestion de la dette à moyen terme 36
III.2.3. Risque politique et sécuritaire 37
IV- RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR **39**
IV.1. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE 40
IV.1.1. Missions et attributions 40
IV.1.2. Organisation 42
V - ANNEXES **45**

ABREVIATION ET DEFINITIONS

AFD : Agence Française de Développement

BRVM : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières

BCEAO : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

CREPMF : Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers

DC/BR : Dépositaire Central / Banque de Règlement

DGCMEF : Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

DGD : Direction Générale des Douanes

DGI : Direction Générale des Impôts

DGTCP : Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

FMI : Fonds Monétaire International

IDH : Indice de Développement Humain

MINEFID : Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement

PIB : Produit Intérieur Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNDES : Plan National de Développement Economique et Social

PPTE : Pays Pauvres Très Endettés

SGI : Société de Gestion et d'Intermédiation

TPBF : Trésor Public du Burkina Faso

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

AVERTISSEMENT

L'enregistrement par le Conseil Régional n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification des éléments économiques et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

L'enregistrement du CREPMF ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres.

I. ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION

I.1. ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous soussigné **Célestin Santeré SANON**, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, attestons que les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Ouagadougou, le 11 juin 2020

Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique

Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique
Burkina Faso

Célestin Santeré SANON,
Chevalier de l'Ordre National

I.2. POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, Monsieur Célestin Santéré SANON, assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière :

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina Faso

www.tresor.bf

Téléphone : (+226) 25 66 20 17

E-mail : dg@tresor.bf

II. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

II.1. CADRE DE L'ÉMISSION

II.1.1. Autorisation

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement du Burkina Faso, par Décision N°2020-000019/MINEFID/ SG/DGTCP/DAMOF du 04 juin 2020 (annexée à la présente Note d'Information), a donné autorisation à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique d'émettre sur le marché financier régional de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), par appel public à l'épargne, un emprunt obligataire dénommé « TPBF 6,50% 2020-2028 », d'un montant indicatif global de cent trente milliards (130 000 000 000) de FCFA, pour une durée de 08 ans dont 02 ans de différé, en une ou plusieurs tranches.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement par correspondance N°2020-001376/MINEFID/SG/DGTCP/DAMOF du 04 juin 2020 a donné mandat à la Société Burkinabè d'Intermédiation Financière (SBIF) pour réaliser le présent emprunt obligataire de l'Etat du Burkina et assurer sa cotation sur le marché boursier régional de l'UEMOA, en qualité d'arrangeur et chef de file de l'opération, pour un montant indicatif de 80 milliards de FCFA.

II.1.2. Objet de l'opération

Le présent emprunt obligataire vise à mobiliser des ressources destinées au financement des projets porteurs de croissance inscrits dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) du Burkina Faso.

Dans le but d'atténuer l'impact négatif de la pandémie de la COVID-19, de soutenir la résilience de l'économie et de favoriser sa relance après la crise née de cette maladie, le Chef de l'Etat a annoncé une série de mesures parmi lesquelles figure la mise en place d'un fonds de 100 milliards de FCFA au profit des acteurs économiques et notamment les entreprises impactées et le secteur informel. Le présent emprunt contribuera également à financer partiellement ce mécanisme capital pour la reprise des activités économiques nationales.

II.2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Les principales caractéristiques de l'emprunt se présentent comme suit :

Émetteur :	État du Burkina Faso.
Dénomination :	Trésor Public du Burkina Faso (TPBF) 6,50% 2020-2028.
Nature de l'opération :	Emprunt obligataire par appel public à l'épargne.
Montant de l'émission :	80 000 000 000 FCFA.
Valeur nominale :	10 000 FCFA.
Prix de l'émission :	10 000 FCFA.
Nombre de titres émis :	8 000 000 obligations.

Nature des titres : Les obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un teneur de compte habilité au choix du porteur. La propriété des obligations sera établie par une inscription en compte.

Les obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central /Banque de Règlement (DC/BR). Le DC/ BR assurera la compensation des obligations entre teneurs de comptes.

Durée de l'émission : Huit (08) ans, dont deux (02) ans de différé.

Date de jouissance des titres : La date de jouissance est fixée au 09 juillet 2020

Date de règlement : La date de règlement est fixée au 09 juillet 2020

Taux d'intérêt : Le taux d'intérêt nominal annuel est de 6,50%.

Fiscalité : Les obligations sont exonérées d'impôts au Burkina Faso. Les revenus liés à ces obligations sont ainsi exonérés de tout impôt pour l'investisseur résidant au Burkina Faso et soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays, au moment du paiement des intérêts.

Période de souscription : La souscription est ouverte du 18 au 02 juillet 2020

Paiement des intérêts : Les intérêts seront payables semestriellement à partir de la date de jouissance des titres.

Amortissement : Le remboursement du capital sera semestriel après deux années de différé, à raison du douzième (1/12) du capital.

Cotation : La cotation du titre sur le marché secondaire commence le premier jour ouvré suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/ livraison.

Code ISIN : Le code international de l'emprunt est BF0000001537.

II.3. REMBOURSEMENT ET AMORTISSEMENT

II.3.1. Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt

Le remboursement du capital se fera par amortissement constant semestriel après quatre (4) semestres de différé.

Le paiement des intérêts se fera semestriellement à partir de la date de jouissance. Le tableau d'amortissement de l'emprunt se présente comme suit :

Année	Période	Encours en début de période	Capital remboursé	Intérêts	Totales échéances	Encours en fin de période
09/07/2020		80 000 000 000	0			
09/01/2021	1	80 000 000 000	-	2 600 000 000	2 600 000 000	80 000 000 000
09/07/2021	2	80 000 000 000	-	2 600 000 000	2 600 000 000	80 000 000 000
09/01/2022	3	80 000 000 000	-	2 600 000 000	2 600 000 000	80 000 000 000
09/07/2022	4	80 000 000 000	-	2 600 000 000	2 600 000 000	80 000 000 000
09/01/2023	5	80 000 000 000	6 666 666 667	2 600 000 000	9 266 666 667	73 333 333 333
09/07/2023	6	73 333 333 333	6 666 666 667	2 383 333 333	9 050 000 000	66 666 666 666
09/01/2024	7	66 666 666 667	6 666 666 667	2 166 666 667	8 833 333 333	60 000 000 000
09/07/2024	8	60 000 000 000	6 666 666 667	1 950 000 000	8 616 666 667	53 333 333 333
09/01/2025	9	53 333 333 333	6 666 666 667	1 733 333 333	8 400 000 000	46 666 666 666
09/07/2025	10	46 666 666 667	6 666 666 667	1 516 666 667	8 183 333 333	40 000 000 000
09/01/2026	11	40 000 000 000	6 666 666 667	1 300 000 000	7 966 666 667	33 333 333 333
09/07/2026	12	33 333 333 333	6 666 666 667	1 083 333 333	7 750 000 000	26 666 666 666
09/01/2027	13	26 666 666 667	6 666 666 667	866 666 667	7 533 333 333	20 000 000 000
09/07/2027	14	20 000 000 000	6 666 666 667	650 000 000	7 316 666 667	13 333 333 333
09/01/2028	15	13 333 333 333	6 666 666 667	433 333 333	7 100 000 000	6 666 666 666
09/07/2028	16	6 666 666 667	6 666 666 667	216 666 667	6 883 333 333	0
Total			**80 000 000 000**	**27 300 000 000**	**107 300 000 000**	

II.3.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

Le Trésor public du Burkina se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix, ni de quantité, à l'amortissement anticipé de ses obligations, soit par des rachats directs en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange conformément au Règlement Général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, et après approbation du Conseil Régional. Ces opérations seront sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des obligations restant en circulation.

II.3.3. Information du public lors du remboursement normal ou anticipé

L'information relative au nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres.

Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) 10 jours ouvrables avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement.

La décision de l'émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote et d'un avis de la BRVM. Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un mois.

II.3.4. Assimilations ultérieures

Au cas où l'émetteur émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

II.4. SURETÉ

II.4.1. Garantie /Mécanisme de sécurisation de l'emprunt

La présente émission obligataire bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat du Burkina Faso.

Outre le bénéfice de la garantie souveraine de l'Etat du Burkina Faso, les présentes obligations du Trésor Public du Burkina bénéficient d'une autre garantie de sécurisation tenant aux mécanismes de sûreté et de paiement des échéances.

II.4.2. Mise en place d'un compte séquestre

L'emprunt obligataire du Trésor Public du Burkina est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) au Burkina. Ce compte sera régulièrement approvisionné avec des ressources affectées par le Trésor Public du Burkina, de façon à répondre aux différentes échéances de paiement des intérêts et du principal de l'emprunt avec une marge de sécurité satisfaisante pour les investisseurs.

II.4.3. Mécanisme de paiement

Un mécanisme est mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public du Burkina donné à la BCEAO.

À chaque échéance, la BCEAO débite le compte séquestre du montant de l'échéance et le met à la disposition du Dépositaire Central/ Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différends détenteurs des titres, à travers les SGI.

II.5. LIQUIDITÉ-ADMISSIBILITÉ AU REFINANCEMENT BCEAO

Les obligations « TPBF 6,50% 2020-2028 » bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO conformément à la décision N°20/210/CPM/ BCEAO du 04 septembre 2013 (annexée à la présente note d'information).

II.6. CHEF DE FILE

Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement du Burkina Faso a donné mandat exclusif à la Société Burkinabè d'Intermédiation Financière (SBIF) de structurer, de réaliser et d'assurer la cotation de cet emprunt obligataire de l'Etat du Burkina suivant les règles en vigueur sur le marché financier régional de l'UEMOA.

II.7. SYNDICAT DE PLACEMENT

Les souscriptions des obligations seront reçues auprès de toutes les SGI dûment agréées par le CREPMF, membres du syndicat de placement.

II.8. MODALITES DE SOUSCRIPTION

II.8.1. Ordre de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des SGI membres du syndicat de placement. La signature de ce bulletin par le souscripteur entraîne l'engagement irrévocable de ce dernier dans la limite des obligations disponibles.

II.8.2. Règlement et livraison des titres

A la signature du bulletin de souscription, il sera de la responsabilité des agents placeurs de recevoir du souscripteur la provision correspondant à l'ordre d'achat.

A la date de jouissance, les obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par le chef de file, à travers les SGI et teneurs de compte.

II.8.3. Règles d'allocation des ordres de souscription

En cas de sursouscription, l'émetteur peut décider de retenir un montant supérieur à celui annoncé lors de l'ouverture de la période de souscription. Toutefois, il doit en informer les investisseurs via les membres du syndicat avant la clôture de l'opération.

Le nombre de titres supplémentaire à émettre ne peut excéder 10% du nombre initial.

La SGI informe régulièrement l'émetteur de l'évolution des souscriptions et de leur niveau en vue de faciliter le relèvement du montant.

II.9. PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

La période de souscription est prévue du 18 juin au 02 juillet 2020.

Cependant, elle peut être prolongée, raccourcie ou déplacée, en cas de besoin, après avis du Conseil Régional.

II.10. RÉSULTATS DE L'ÉMISSION OBLIGATAIRE

Après l'allocation des titres, la SBIF, chef de file de l'opération prépare un compte-rendu synthétique de l'opération.

Le compte-rendu synthétique sera envoyé au CREPMF au plus tard à la fin de la journée de l'allocation des offres. Il est également publié par voie de presse électronique dans le même délai.

Un compte-rendu détaillé comportant les statistiques de l'émission sera envoyé au CREPMF avec copie au DC/BR au plus tard trois (3) jours ouvrés suivant la date d'allocation.

II.11. SERVICE FINANCIER

Le service financier de l'emprunt (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc…), à chaque date d'échéance, sera assurée directement par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), sous l'assistance du Chef de File de l'opération qui est la SBIF.

II.12. FRAIS DE SOUSCRIPTION

Aucun frais, aucune commission, n'est perçu à la souscription, c'est-à-dire lors de l'achat des obligations. Par ailleurs, en cas d'inscription des obligations sur un compte auprès des SGI ou banques teneurs de comptes / Conservateurs agrées auprès du CREPMF, des frais ou commissions seront prélevés aux titres des obligations (droits de garde, commissions de tenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces structures agréées par le CREPMF.

II.13. RANG DES CREANCES

Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Emetteur, venant au même rang entre eux, et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Emetteur.

II.14. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA (CCJA) est la seule compétence pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cet emprunt.

II.15. INTERVENTIONS DU TRESOR PUBLIC SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL

Sur la période 2003-2020, le Trésor Public du Burkina Faso a sollicité les investisseurs du Marché Financier Régional à dix (10) reprises pour un montant total de 916,273 milliards de FCFA ainsi détaillé :

N°	Date d'émission	Maturité	Montant de l'émission	Montant total des soumissions	Montant retenu	Taux d'intérêt	Taux de couverture	Encours de l'emprunt
Année 2003/Syndication								
1	17/05/2003	4 ans	25 000	55 000	25 000	7%	100%	0
S/Total1			*25 000*	*55 000*	*25 000*			
Année 2011/Syndication								
2	08/12/2011	5 ans	35 000	60 600	60 600	6,50%	173,14%	0
S/Total2			*35 000*	*60 600*	*60 600*			
Année 2013/Syndication								
3	14/11/2013	7 ans	55 000	121 600	121 600	6,50%	220%	48 640
S/Total3			*55 000*	*121 000*	*121 000*			
Année 2017/Syndication								
4	07/07/2017	10 ans	75 000	122 018	122 018	6,50%	163%	122 018
5	13/12/2017	7 ans	75 000	61 947	61 947	6,50%	83%	61 947
S/Total 4-5			*150 000*	*183 965*	*183 965*			
Année 2018/Syndication								
6	15/05/2018	7 ans	75 000	93 744	93 744	6,50%	124,99%	93 744
7	15/11/2018	7 ans	75 000	80 000	80 000	6,50%	106,67%	80 000
S/Total 6-7			*150 000*	*173 744*	*173 744*			
Année 2019/Syndication								
8	06/05/2019	8 ans	75 000	86 363	86 363	6,50%	115,15%	86 363
9	08/09/2019	8 ans	75 000	148 125	125 000	6,50%	166,67%	125 000
S/Total 8-9			*160 000*	*234 488*	*211 363*			
Année 2020/Syndication								
10	20/03/2020	**8** ans	80 000	140 000	140 000	6,50%	175%	140 000
S/Total 10			*80 000*	*140 000*	*140 000*			
Total général			**725 000**	**969 398**	**916 273**		**126,38%**	

III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

III.1. SITUATION ECONOMIQUE DU BURKINA FASO EN 2019

L'économie du Burkina Faso, au cours de l'année 2019, a évolué dans un environnement international marqué par un ralentissement de l'activité économique malgré une politique monétaire plus accommodante aux Etats-Unis et dans de nombreux autres pays avancés et émergents. En effet, la croissance mondiale est de 2,9% en 2019 contre 3,6% en 2018.

L'activité économique en 2019 évolue dans un contexte national marqué par une campagne agricole défavorable et la persistance des attaques terroristes entrainant d'importants déplacements internes de populations et par la poursuite des revendications sociales dans le secteur public. L'activité économique a enregistré une décélération de son rythme de croissance en 2019. En effet, le PIB nominal s'est établi à 8 433,4 milliards de FCFA en 2019 contre 7 842,8 milliards de FCFA en 2018.

III.1.1. Secteur réel

Suivant l'optique de l'offre, l'activité économique a enregistré une décélération de son rythme de croissance en 2019. En effet, le taux de croissance du PIB réel est ressorti à 5,7% en 2019 contre 6,8% en 2018. Cette croissance a été imprimée principalement par le secteur tertiaire (+9,7%), les autres secteurs ayant connu des décélérations notables.

Evolution du taux de croissance du PIB réel et des poids des secteurs (2016-2019)

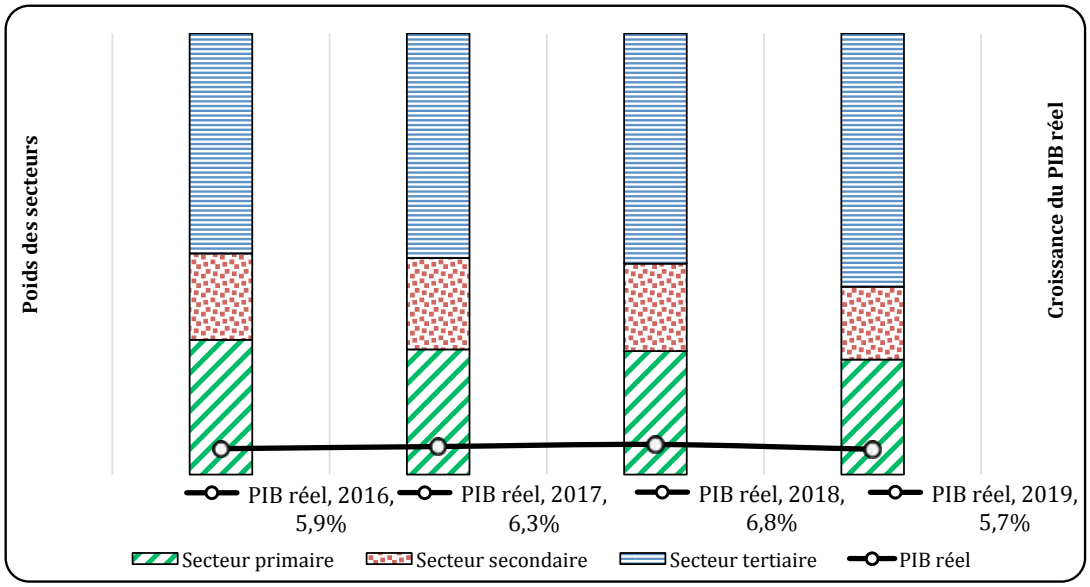

Source *: DGEP, IAP, mars 2020*

La valeur ajoutée du **secteur primaire** a connu une croissance de 2,9% en 2019 après 6,9% en 2018. Cette croissance est principalement imputable à l'agriculture de rente (+26,0%). Quant à l'agriculture vivrière, elle a enregistré une baisse de 3,6%.

S'agissant de **l'agriculture de rente**, l'accroissement de sa valeur ajoutée serait expliqué principalement par les cultures de sésame dont la production a augmenté de 47,5%, et par celles de coton (+6,3%, correspondant à une quantité de 462 615 tonnes). Cette progression du coton serait causée par le relèvement du prix d'achat de coton graine au producteur qui est passé de 250 FCFA le kilogramme en 2018 à 265 FCFA en 2019, l'accessibilité des intrants aux producteurs en qualité et en quantité, la mise en œuvre des recommandations de l'atelier national sur la relance durable de la production cotonnière ainsi que l'assainissement des coopératives de producteurs.

Quant à **l'agriculture vivrière**, sa valeur ajoutée a accusé une baisse de 3,6% en 2019. La production céréalière s'est située à 4, 939 millions de tonnes, en repli de 4,7% par rapport à la campagne précédente. Cette diminution serait principalement imputable à l'installation tardive de la campagne agricole et à une baisse de 4,9% des superficies emblavées en céréales, au profit de cultures de rente telles que le sésame dont la superficie s'est ***étendue*** de 40,7%.

En ce qui concerne **le sous-secteur de l'élevage**, il a connu une croissance de 3,0% en 2019 contre 3,1% en 2018. Le dynamisme du sous-secteur serait renforcé par la création d'un environnement favorable à une production animale durable à travers l'aménagement de 1 170 km de pistes à bétail et la délimitation de 1 500 ha de zones pastorales. En outre, il a été mis à la disposition des producteurs 1 455,3 tonnes d'aliments complets. La couverture sanitaire des animaux a connu également une certaine amélioration.

En somme, la part du **secteur primaire** dans le PIB s'est située à 26,1% en 2019 contre 27,9% en 2018. Sa contribution à la croissance du PIB a été de 0,6 point de pourcentage en 2019 contre 1,5 point en 2018.

La valeur ajoutée du **secteur secondaire** a enregistré un ralentissement de croissance en se situant à 0,3% en 2019 contre 8,0% en 2018. Ce ralentissement est principalement dû à la baisse de l'activité dans les sous-secteurs de l'industrie extractive et des BTP.

S'agissant de l'activité dans le sous-secteur de l'industrie extractive, sa valeur ajoutée s'est inscrite en baisse de 4,8% expliquée par le repli de la production d'or de 3,4%. La baisse de la production minière s'expliquerait principalement par :

- l'arrêt en mai 2019 des activités de la société NETIANA MINING COMPANY SA en raison de l'épuisement des réserves ;
- le reflux de la production des mines des sociétés SOMITA SA et Burkina Mining Company SA en production respectivement depuis 2007 et 2008 et dont les durées de vie initiales étaient de 7 ans ;
- l'éboulement dans la fosse principale de la mine de la société SEMAFO BURKINA FASO SA en août 2019 qui a causé un arrêt jusqu'en fin novembre 2019 ;
- la suspension de l'activité de la mine de la société SEMAFO BOUNGOU SA à la suite de l'attaque terroriste du 06 novembre 2019.

S'agissant du **sous-secteur des BTP**, la valeur ajoutée a baissé 3,0%, expliquée par des arrêts de chantiers et des retards dans l'exécution de marchés de construction, de bitumage, de réhabilitation et de renforcement de plusieurs routes du fait de l'insécurité.

La contre-performance du secteur secondaire a été accentuée par la régression de la valeur ajoutée du sous-secteur de l'égrenage du coton qui a connu une baisse de 10,4% en 2019.

En somme, la part du secteur secondaire dans la formation du PIB s'est située à 16,5% en 2019 contre 19,9% en 2018. Quant à sa contribution à la croissance du PIB, elle est ressortie à 0,1 point de pourcentage en 2019 contre 1,7 point en 2018.

Le secteur tertiaire a enregistré une accélération de la croissance qui s'est située à 9,7% en 2019 après 5,9% en 2018. Cette croissance est portée aussi bien par le sous-secteur des services non marchands (+11,3%) que par celui des services marchands (+8,4%).

Concernant le sous-secteur des services non marchands des administrations publiques, l'accroissement de sa valeur ajoutée s'explique par l'augmentation des charges salariales.

Les services marchands auraient bénéficié de la poursuite des réformes en matière d'amélioration du climat des affaires, du dynamisme du secteur des télécommunications, du renforcement de la promotion du tourisme interne et de l'inclusion financière ainsi que la tenue de certaines manifestations à caractère international (FESPACO, NAK, SAMAO, FILO, Tour du Faso, etc.).

Globalement, le secteur des services marchands a tiré profit du dynamisme enregistré dans les services financiers (+14,9%), les postes et télécommunications (+12,0%) ainsi que dans les autres services marchands (+8,2%).

Ainsi, la contribution du secteur tertiaire (y compris les taxes et SIFIM) à la formation du PIB a été de 57,4% en 2019 contre 52,3% en 2018. Sa contribution à la croissance du PIB s'est établie à 5,0 points de pourcentage en 2019 contre 3,6 points en 2018.

Suivant l'optique de la demande, la croissance du PIB réel en 2019 est portée principalement par la consommation finale, avec une contribution à la croissance de 9,2 points de pourcentage, et dans une moindre mesure par l'investissement (+0,7point de pourcentage), les échanges extérieurs ayant contribué négativement (-4,2 points de pourcentage) à cette progression.

La consommation finale en 2019 s'est située, en valeur nominale, à 7 302,7 milliards de FCFA contre 6 372,6 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse de 14,6%. Cette évolution s'explique aussi bien par sa composante publique (+24,7%) que privée (+9,7%).

La hausse de la consommation finale publique est essentiellement liée à la poursuite des mesures sociales (travaux HIMO, gratuité des soins obstétricaux et néonataux d'urgences, recrutement d'agents de santé à base communautaire), à la prise en charge sécuritaire et à la revalorisation salariale de certains corps de l'Administration publique.

La contribution de la consommation finale à la croissance a été de 9,2 points de pourcentage en 2019 contre 5,1 points en 2018.

S'agissant de **l'investissement**, la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), en hausse de 2,4%, est ressortie à 1 848,6 milliards de FCFA en 2019. Cette progression est imputable aussi bien à la FBCF privée (+8,3%) que publique (+5,8%).

L'amélioration du climat des affaires, la poursuite de l'exploration et de l'exploitation minières ainsi que les actions de renforcement du tissu industriel seraient les principaux éléments catalyseurs de la croissance de l'investissement privé. Quant à l'investissement public, la poursuite des grands chantiers d'infrastructures socio-économiques et des investissements structurants du PNDES expliquerait son dynamisme.

Le taux d'investissement, qui a légèrement fléchi, est ressorti à 21,9% en 2019 contre 23,0% en 2018.

L'investissement a contribué à hauteur de +0,8 point de pourcentage à la croissance du PIB en 2019 contre +2,3 points en 2018.

Le solde des échanges commerciaux extérieurs s'est situé à -753,4 milliards de FCFA en 2019 contre -389,1 milliards de FCFA en 2018, traduisant ainsi une dégradation de 364,3milliards de FCFA.

Cette détérioration du solde extérieur des échanges de biens et services s'explique par une augmentation des importations conjuguée à une baisse des exportations. En effet, les importations de biens et services ont progressé de 4,2% pour se situer à 3 027,1 milliards de FCFA en 2019. Cette augmentation serait liée essentiellement à une hausse de la facture pétrolière (+87,5 milliards de FCFA).

Quant aux exportations de biens et services, en recul de 9,7%, elles se sont établies à 2 273,7 milliards de FCFA en 2019. La baisse des exportations résulterait en grande partie d'une diminution des ventes à l'étranger de l'or de 113,7 milliards de FCFA et du coton de 86,5 milliards de FCFA.

Le solde des échanges extérieurs a contribué négativement à la croissance du PIB en 2019 (-4,2 points de pourcentage contre -0,5 point de pourcentage en 2018).

III.1.2. Finances publiques

En 2019, l'exécution des finances publiques reste marquée par un contexte économique relativement difficile au plan national en relation avec la persistance des mouvements sociaux et la précarité sécuritaire. Toutefois, les finances publiques ont fait preuve d'une résilience certaine, notamment en matière de mobilisation de ressources.

Ainsi, en matière de mobilisation de ressources propres, il a été mis en œuvre des actions visant l'intensification des contrôles, du recouvrement et de la lutte contre la fraude fiscale ainsi que le renforcement des compétences des vérificateurs et des agents.

Les **recettes totales et dons** ont été mobilisés à hauteur de 1 932,0 milliards de FCFA à fin décembre 2019 contre 1 746,0 milliards de FCFA en 2018, soit un accroissement de 10,7%.

Cette progression est la résultante d'une hausse des recettes propres (+266,9 milliards de FCFA) et d'une baisse des dons (-80,8 milliards de FCFA).

Les recettes propres ont augmenté de 17,4% par rapport à 2018 pour s'établir à 1 797,7 milliards de FCFA en 2019. Ce niveau de mobilisation, qui représente 98,3% des prévisions annuelles (1 828,3 milliards de FCFA) de la dernière Loi de finances rectificative de 2019, est lié à la bonne performance enregistrée au niveau à la fois des recettes fiscales et des recettes non fiscales.

En effet, les recettes fiscales ont enregistré une augmentation de 120,6 milliards de FCFA (+8,9%) par rapport à 2018 pour se situer à 1 474,9 milliards de FCFA en 2019. Cette situation s'explique essentiellement par la progression constatée au niveau de l'impôt sur revenus et bénéfices » (+73,4 milliards de FCFA) et des « taxes sur biens et services » (+52,0 milliards de FCFA).

Pour ce qui est des recettes fiscales minières, elles se sont situées à 196,8 milliards de FCFA à fin décembre 2019 contre 187,8 milliards de FCFA à la même période de l'année 2018, soit une progression de 4,8%. Elles représentent 13,3% des recettes fiscales globales.

Dans l'ensemble, l'accroissement des recettes fiscales est principalement soutenu par la mise en œuvre des différentes mesures et actions ci-après :

- le renforcement des actions en recouvrement par une approche personnalisée et ciblée des contribuables reliquataires, en vue de négocier des plans de règlement ;
- l'intensification des activités d'enquête et de recoupement d'informations, en vue d'améliorer le contrôle fiscal par les vérifications ponctuelles ;
- l'organisation des campagnes spéciales de recouvrement intensif par l'ensemble des unités de recouvrement notamment la DGE et les DME ;
- le renforcement de la collaboration entre la DGI et la DGD ;
- la mise en œuvre des téléprocédures ;
- le renforcement de la vérification dans les offices de douane par l'activation du module valeur de SYDONIA ;
- la mise en place d'une Cellule de Contrôle de la Valeur composée de huit (08) vérificateurs qui suivent quotidiennement la vérification des marchandises dans les 21 bureaux informatisés et qui permet de rattraper en temps réel les droits et taxes compromis ;
- la création d'un comité de supervision et de transition composé des membres du Conseil de Direction et des chefs des principaux offices de Ouaga qui se réunit chaque semaine pour faire le point des recouvrements des recettes et donner des orientations à la Cellule de Contrôle de la Valeur.

Quant aux recettes non fiscales, elles ont connu une hausse exceptionnelle de 82,9% en 2019, passant ainsi de 176,6 milliards de FCFA en 2018 à 322,8 milliards de FCFA en 2019. Cette performance est portée par les postes « ventes non industrielles », « Autres recettes non fiscales » et « produits financiers » qui ont enregistré des augmentations respectives de 121,7 milliards de FCFA, 18, 3 milliards de FCFA et 18,3 milliards de FCFA.

Les recettes minières non fiscales se sont situées à 71,2 milliards de FCFA au 31 décembre 2019 contre 65,6 milliards de FCFA à la même période en 2018, correspondant à une hausse de 8,4%. Elles ont représenté 22,0% des recettes non fiscales globales.

En ce qui concerne les dons, ils ont été mobilisés à hauteur de 134,3 milliards de FCFA en 2019 contre 215,1 milliards de FCFA en 2018, soit une baisse de 80,8 milliards de FCFA (-37,6%). Cette diminution est due aussi bien à celle des dons projets (-76,5 milliards de FCFA) qu'à celle des dons programmes (-4,3 milliards de FCFA).

L'exécution des **dépenses totales et prêts nets** s'est située à hauteur de 2 184,4 milliards de FCFA en 2019 contre 2 127,7 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 56,7 milliards de FCFA (+2,7%). Cette évolution résulte d'une hausse des dépenses courantes (+268,0 milliards de FCFA) atténuée par une baisse des dépenses en capital (-197,6 milliards de FCFA).

S'agissant des dépenses courantes, elles ont marqué une hausse de 19,4% par rapport à 2018 pour atteindre 1 651,5 milliards de FCFA en 2019. Cette augmentation est constatée sur l'ensemble de ses sous composantes. En effet, la hausse des dépenses de personnel a été de 139,3milliards de FCFA, celle des transferts courants de 106,8milliards de FCFA, celle des charges de la dette de 19,7 milliards de FCFA et celle des biens et services de 2,2 milliards de FCFA.

La progression des dépenses de personnel est essentiellement liée à la constatation financière des engagements pris par le Gouvernement vis-à-vis des partenaires sociaux et à la régularisation des situations salariales des agents à travers des intégrations et des avancements statutaires.

Quant aux dépenses de transferts courants, elles se sont accrues en lien avec les subventions aux hydrocarbures, les transferts aux ménages et les subventions aux entreprises publiques.

Les dépenses en capital, se sont affichées à 556,8 milliards de FCFA à fin décembre 2019, marquant ainsi une contraction de 197,6 milliards de FCFA (-26,2%) par rapport à la même période en 2018. Cette baisse s'explique par la diminution de l'ensemble des sous composantes de cette catégorie. En effet, les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures ont marqué un recul de 88,7 milliards de FCFA, celles des transferts en capital et restructuration ont diminué de 80,9 milliards de FCFA et les dépenses d'investissements financées sur ressources propres ont connu une contraction de 28,0 milliards de FCFA.

L'exécution des opérations financières de l'Etat, base engagement, est ressortie déficitaire de 252,5milliards de FCFA à fin décembre 2019 contre un déficit de 381,8 milliards de FCFA à la même période de 2018, soit une amélioration de 129,4 milliards FCFA.

Quant au déficit global base caisse, il s'est aussi amélioré à fin décembre 2019 de 180,4 milliards de FCFA en passant de 478,5 milliards de FCFA à fin décembre 2018 à 298,0 milliards de FCFA. Ce déficit a été couvert par un financement extérieur net de 97,2 milliards de FCFA et intérieur net de 196,9 milliards de FCFA.

L'encours de la dette publique s'est situé à 3 888,2 milliards de FCFA au 31 décembre 2019 contre 3 366,0 milliards de FCFA au 31 décembre 2018, soit une progression de 15,5%, imputable aussi bien à l'évolution de sa composante intérieure que celle extérieure. En effet, à fin décembre 2019, l'encours de la dette intérieure a augmenté de 292,2 milliards de FCFA (+20,1%) en un an et celui de la dette extérieure a connu une hausse de 230,0 milliards de FCFA (+12,0%).

La structure de l'encours total de la dette publique présente une prédominance de la dette extérieure avec une proportion de 55,0% à fin décembre 2019 contre 56,7% à fin décembre 2018. La composante extérieure provient essentiellement de créanciers multilatéraux dont la part est de 88,8%. Celle intérieure est constituée de 84,6% de titres publics. Au cours de l'année 2019, le montant global des émissions de titres publics (bons et obligations du Trésor) s'est élevé à 690,32 milliards contre 704,7 milliards de FCFA en 2018.

Le ratio d'endettement, à savoir l'encours de la dette publique rapporté au PIB, est estimé à 46,1% en 2019 pour un plafond communautaire fixé à 70% au maximum. Comparé à l'année 2018, le taux d'endettement a connu une progression de 3,2 points de pourcentage.

S'agissant du **service de la dette publique**, il s'est chiffré à 345,1 milliards de FCFA en 2019 dont 80,5 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 264,6 milliards de FCFA au titre de la dette intérieure. Comparativement à 2018 où son montant était évalué à 256,1 milliards de FCFA, le service de la dette publique s'est accru de 34,7% en 2019. Le ratio « service de la dette sur recettes budgétaires » se situe à 19,2% en 2019 contre 16,7 en 2018.

III.1.3. Situation de la balance des paiements

De la situation de la balance des paiements, les transactions économiques avec l'extérieur ont été caractérisées en 2019 par une bonne orientation des cours des principaux produits exportés (coton, or, sésame) dans un contexte d'appréciation du dollar et de repli du cours du moyen du pétrole. Dans l'ensemble, les échanges avec le reste du monde se sont traduits par une aggravation du déficit du solde des transactions courantes. Parallèlement, l'excédent du compte de capital s'est détérioré tandis que les entrées nettes de flux financiers se sont améliorées.

Quant à la situation monétaire, son évolution a été marquée, entre 2018 et 2019, par une progression des Actifs extérieurs nets (AEN) de 65,0 milliards de FCFA (+4,5%), des créances intérieures de 342,8 milliards de FCFA (+12,6%) et des passifs à caractère non monétaire de 89,7 milliards (+14,2%), induisant un accroissement de la masse monétaire de 316,1 milliards de FCFA (+8,5%).

III.1.4. Critères de convergence

L'état de la convergence du Burkina Faso en 2019 se présente comme suit :

Rubrique	Norme	Réal. 2018	Prév.[1] 2019	Réal. 2019	Observation
Critères de premier rang (%)					
Ratio solde global base engagement, dons compris, sur le PIB nominal	≥ -3%	-4,9	-2,9	-3,0	**Respecté**
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3%	2,0	-0,4	-3,2	**Respecté**
Ratio de l'encours total de la dette sur PIB nominal	≤ 70%	42,9	43,7	46,1	**Respecté**
Critères de second rang (%)					
Ratio masse salariale sur recettes fiscales	≤ 35%	52,1	55,4	57,3	**Non Respecté**
Taux de pression fiscale	≥ 20%	17,3	17,9	17,5	**Non Respecté**

Source : DGEP, Note de cadrage Budget éco, avril 2020

III.2. PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE DU BURKINA FASO DE 2020 À 2023

L'année 2020 est marquée par des graves perturbations socio-économiques généralisées provoquées par la propagation dans le monde entier de la pandémie du coronavirus (COVID-19), déclenchée en Chine en fin décembre 2019. Cette pandémie caractérisée par des contagions en cascades engendre de lourdes pertes en vies humaines, entrainant un « Confinement mondial » matérialisé par l'adoption par les pays de mesures drastiques de confinement et de mise en quarantaine des villes et toute une batterie de restrictions généralisées, l'annulation des vols commerciaux et la plupart des activités occasionnant des regroupements de personnes. Ces mesures ont entrainé une rupture dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et sur les marchés de produits de base. Selon la plupart des analystes, l'économie mondiale qui devrait rentrer en récession fait face à son plus grand danger depuis la Grande Dépression des années 1930.

Dans l'UEMOA, en 2020, les pays de la zone seraient durement éprouvés par les effets de la pandémie du COVID-19 qui occasionnent l'effondrement de la croissance économique mondiale et le resserrement des conditions financières mondiales. La pandémie du coronavirus qui touche tous les pays membres, impacterait profondément la croissance de l'Union en liaison principalement avec les mesures de confinement, la baisse des cours des matières premières et la rupture des chaînes d'approvisionnement mondiales. La réduction des activités au sein de l'Union européenne et en Chine, premiers partenaires commerciaux des pays membres de la zone, entrainerait une baisse des exportations et des importations, ce qui priverait l'Union de divers biens intermédiaires, avec un potentiel impact négatif sur l'expansion du secteur industriel, des BTP et des activités commerciales. Initialement projeté à 6,6% en 2020, la croissance de l'Union devrait tomber à 2,7% sous l'impact de la pandémie à coronavirus après 6,7% en 2019.

1 Prévisions PPC 2020-2024

En perspective, l'activité économique du Burkina Faso serait durement impactée en 2020 par la pandémie du COVID-19 et les mesures de mitigation qui y sont prises pour limiter sa propagation. L'ensemble des secteurs seraient éprouvés par les effets de cette pandémie. En effet, l'activité économique enregistrerait une décélération de son rythme de croissance, avec un taux de croissance du PIB réel qui ressortirait à 2,0% en 2020 contre 5,7% en 2019, soit un écart de 4,5 points de pourcentage.

Cette contreperformance de l'activité économique en 2020 serait imputable principalement au ralentissement des secteurs tertiaire (2,4% après 9,7% en 2019) et primaire (1,9% après 2,9% en 2019).

En perspectives économiques pour les trois prochaines années, sous les hypothèses d'une situation sécuritaire normalisée, d'une pluviosité favorable, d'une accalmie au niveau de la fronde sociale, d'une maîtrise de la propagation du covid-19, sur la période de projection, la croissance devrait renouer avec son dynamisme d'antan à partir de 2021.

Tableau 1 : Evolution de la croissance du PIB sur la période 2019 à 2023

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance du PIB réel (%)	**5,7%**	**2,0%**	**5,6%**	**5,9%**	**6,0%**
Secteur primaire (%)	2,9%	1,9%	3,8%	2,6%	5,0%
Secteur secondaire (%)	0,3%	1,7%	7,8%	6,5%	4,7%
Secteur tertiaire (%)	9,7%	2,4%	5,5%	6,6%	6,3%
Droit et taxes (%)	6,1%	1,9%	5,9%	8,5%	9,2%
PIB réel en milliards de FCFA (base 1999)	**5 561,6**	**5 673,8**	**5 991,7**	**6 347,8**	**6 731,1**
PIB Nominal en milliards de FCFA	**8 433,4**	**8 850,3**	**9 517,1**	**10 282,3**	**11 111,7**

Source : *CPC, avril 2020*

Selon l'optique de l'offre, L'activité économique connaîtrait une croissance estimée à 5,6% en 2021. Cette croissance serait tirée par les secteurs secondaires (+7,8%) et tertiaires (5,5%).

Pour les années 2022 et 2023, l'activité économique enregistrerait une croissance de sa valeur ajoutée respectivement de 5,9% et 6,0%. Cette croissance serait liée principalement à la performance du secteur tertiaire (+6,6%) en 2022 et (+6,3%) en 2023.

S'agissant du **secteur primaire**, la bonne tenue de l'activité serait soutenue par la consolidation des actions entreprises en 2020 et par la poursuite des grands chantiers de modernisation de l'agriculture.

En somme, le secteur primaire enregistrerait une croissance de sa valeur ajoutée de 3,8% en 2021, tirée principalement par l'agriculture de rente (+8,2%). La part de ce secteur dans la formation du PIB se situerait à 25,2%. Sa contribution à la croissance du PIB s'établirait à 0,8 point de pourcentage.

Pour les années 2022 et 2023, le secteur primaire croîtrait respectivement de 2,6% et 5,0% sous l'impulsion du sous-secteur de l'agriculture de rente. La part du secteur dans la formation du PIB se situerait à 24,4% en 2022 et à 24,3% en 2023.

Concernant le **secteur secondaire**, il afficherait une croissance de 7,8% en 2021, soutenue essentiellement par les sous-secteurs de l'industrie extractive (+12,7%) et les industries manufacturières informelles (+6,6%).

Au total, la part du secteur secondaire dans la formation du PIB se situerait à 19,6% en 2021. Sa contribution à la croissance du PIB serait de 1,6 point de pourcentage.

Pour les années 2022 et 2023, le secteur enregistrerait respectivement une croissance de 6,5% et 4,7%. Cette performance du secteur secondaire serait liée notamment à la croissance en 2022 du sous-secteur de l'égrenage de coton (+13,0%).

En somme, le secteur secondaire contribuerait à la formation du PIB à 20,6% en 2022 et 21,7% en 2023.

S'agissant du **secteur tertiaire**, à la faveur des performances dans les secteurs primaire et secondaire, il serait soutenu par le dynamisme des postes et télécommunications, en lien avec la mise en œuvre des projets « Backbone national » et « G-Cloud », le raccordement de plus de 500 sites administratifs, la construction de data centers, la poursuite des actions de couverture du territoire en service Internet, à travers les réseaux mobiles et le développement des services innovants offerts par les entreprises de télécommunications. En outre, les services financiers resteraient bien orientés et maintiendraient leur contribution à la performance à travers le développement de la bancarisation et la promotion de l'inclusion financière.

Le secteur tirerait également profit de la poursuite des activités de promotion de la destination « Burkina Faso », des manifestations d'envergures internationales (SIAO, SNC, SITHO, FESPACO, Tour du Faso, SICOT, etc.) et de l'appui aux acteurs de la culture et du tourisme à travers le Fonds de développement culturel et touristique (FDCT). Aussi, une éventuelle amélioration de la situation sécuritaire après les échéances électorales en 2020 favorisait un climat des affaires sur toute l'étendue du territoire.

Ainsi, la valeur ajoutée du secteur tertiaire croîtrait de 5,5% en 2021, en liaison principalement avec la croissance des services marchands (+6,2%).

La part de ce secteur dans la formation du PIB se situerait à 55,2%. Sa contribution à la croissance du PIB se situerait à 3,3 points de pourcentage.

Sur la période 2022-2023, le secteur tertiaire afficherait respectivement une croissance de 6,6% et 6,3%, portée par les services marchands. La part de ce secteur dans la formation du PIB ressortirait à 55,0% en 2022 et en 54,0% en 2023.

Evolution du taux de croissance du PIB réel et des poids des secteurs (2019-2023)

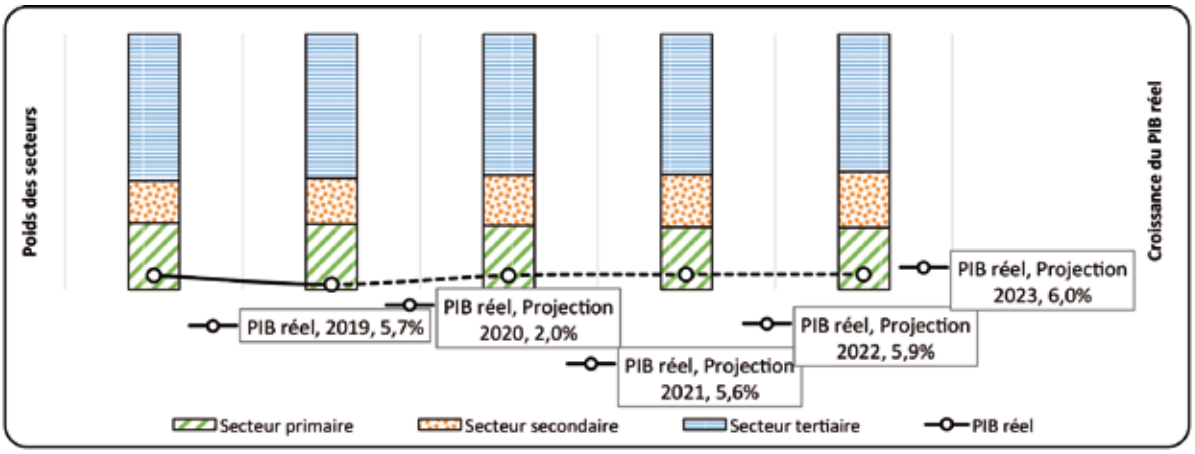

Source : *DGEP, IAP, avril 2020*

Selon l'optique de la demande, la croissance serait tirée en 2021 par la consommation finale (+3,2 points de pourcentage), l'investissement (+0,6 points de pourcentage) et les échanges extérieurs (1,7 point de pourcentage).

Pour les années 2022 et 2023, la croissance serait portée principalement par l'investissement (+2,8 points de pourcentage 2022 et en 2023) et la consommation finale (+1,8points de pourcentage en 2022 et +5,2 points de pourcentage en 2023). Les échanges extérieurs auraient une contribution de 1,4 points de pourcentage en 2022 et de -2,0 points de pourcentage en 2023.

Sous l'hypothèse d'une bonne pluviosité, de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère, l'inflation devrait demeurer dans la limite de la norme communautaire de 3% au maximum sur la période 2021-2023.

S'agissant des finances publiques, sur la période 2021-2023, la poursuite de plusieurs actions visant à consolider les efforts faits en matière de mobilisation de recettes fiscales prises au cours des années 2019 et 2020 tout en intégrant la nouvelle situation mondiale résultant des conséquences du COVID 19 permettrait l'atteinte des mobilisations conséquentes des ressources.

En termes de mobilisation de ressources extérieures, les mesures entreprises dans le cadre du budget de l'Etat exercice 2019 et 2020, seront poursuivies et renforcées sur la période 2021-2023.

Les recettes totales et dons devraient augmenter de 9,9% en moyenne par an pour atteindre 2 541,9 milliards de FCFA en 2023. Les recettes fiscales se chiffreraient à 2 070,6 milliards de FCFA en 2023 et le taux de pression fiscale ressortirait à 18,6%. Les dons, après un niveau de 278,5 milliards de FCFA en 2020, connaitraient un tassement de leur niveau pour la période 2021-2023 où ils se situeront à 205,0 milliards de FCFA en moyenne.

Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient en moyenne de 6,8% par an sur la période 2021-2023, passant de 2 471,2milliards de FCFA en 2021 à 2 873,6milliards de FCFA en 2023.

Les dépenses courantes croitraient en moyenne de 3,5% sur la période pour atteindre un niveau de 2 022,3milliards de FCFA en 2023 après les niveaux de 1 822,8 milliards de FCFA en 2021 et 1 826,5 milliards de FCFA en 2022.

L'exécution des opérations financières de l'Etat se solderait par des déficits budgétaires rapportés au PIB respectivement de -3,5% en 2021, de -3,0% en 2022 et de -3,0% en 2023ce qui est conforme à la norme de 3% maximum en 2022 et 2023. En valeur absolue, le solde global passerait de -335,8milliards de FCFA en 2021 à -331,8milliards de FCFA en 2023.

La tendance haussière de l'encours de la dette publique en 2020 se poursuivrait sur la période 2021-2023. En effet, il est projeté une croissance annuelle moyenne de 6,1% sur la période. Ainsi, de

4 433,4 milliards de FCFA à fin 2021, l'encours de la dette est attendu à 5 030,1milliards de FCFA en 2023.

Sur la période de projection, le taux d'endettement public ressortirait en moyenne à 45,8% respectant ainsi la norme communautaire fixée à 70% maximum.

Le service de la dette publique devrait observer la même tendance au cours des années 2021 à 2023. Il passerait de 534,0 milliards de FCFA en 2020 à 575,7 milliards de FCFA en 2021 et atteindrait 682,1 milliards de FCFA en 2023, soit un accroissement annuel moyen de 8,5%.

Le ratio « service de la dette sur recettes budgétaires » ressortirait en moyenne à 26,9%.

Structure de l'encours de la dette publique sur la période 2018-2023 (en milliards de F CFA)

Rubrique	Situation		Projections			
	31 déc. 2018	31 déc. 2019	31 déc. 2020	31 déc. 2021	31 déc. 2022	31 déc. 2023
Dette extérieure	**1909,6**	**2139,6**	**2334,5**	**2454,9**	**2593,4**	**2969,3**
Multilatérale	*1664,4*	*1900,2*	*2041,2*	*2146,6*	*2267,6*	*2596,3*
Bilatérale	*245,2*	*239,5*	*293,3*	*308,4*	*325,8*	*373*
Dette intérieure	**1456,4**	**1748,6**	**1880,9**	**1978,5**	**2086,6**	**2060,9**
Institutions Financières	*40,7*	*123,6*	*123,6*	*102,5*	*89,1*	*78,5*
Institutions non Financières	*161,7*	*145,4*	*145,4*	*64,3*	*24,2*	*0*
Marché Monétaire et Fin.	*1254,1*	*1479,7*	*1611,9*	*1811,6*	*1973,3*	*1982,4*
Total général	**3 366,0**	**3 888,2**	**4 215,3**	**4 433,4**	**4 679,9**	**5 030,1**
PIB nominal	**7 842,8**	**8 433,4**	**8 850,3**	**9 517,1**	**10 282,3**	**11 111,7**
Encours dette publique/ PIB	**42,9%**	**46,1%**	**47,6%**	**46,6%**	**45,5%**	**45,3%**

Source *: DGTCP/DDP, CPC, avril 2020*

Perspectives de convergence 2020-2023

Pour une norme communautaire de -3% maximum, le critère clé « solde global base engagement, dons compris, rapporté au PIB nominal » ne serait pas respecté en 2021 mais serait respecté en 2022 et 2023. Il serait de 3,5% en 2021 et de -3,0% en 2022 comme 2023. Les critères relatifs au taux d'inflation et à l'encours de la dette/PIB seraient respectés.

Les critères de second rang relatif à la masse salariale sur les recettes fiscales et au taux de pression fiscale bien qu'en amélioration continue, ne seraient pas respectés sur la période sous revue.

Profil des critères de convergence sur la période 2020-2023

Rubrique	Normes	2019	2020	2021	2022	2023
Critères de premier rang						
Solde global base engagement, dons compris, sur le PIB nominal	**≥ -3%**	3,0	5,0	3,5	3,0	3,0
Taux d'inflation annuel moyen	**≤ 3%**	-3,2	3,9	2,4	2,9	2,8
Ratio de l'encours total de la dette sur PIB nominal	**≤ 70%**	46,1	47,6	46,6	45,5	45,3
Critères de second rang						
Ratio masse salariale sur recettes fiscales	**≤ 35%**	57,3	62,9	54,5	52,9	48,2
Taux de pression fiscale	**≥ 20%**	17,5	16,1	18,1	17,8	18,6

Source : *CPC, calculs à partir des données de l'IAP, avril 2020*

III.2.1. Qualité de la signature du Burkina Faso (S&P Global Ratings)

Le 15 mai 2020, l'Agence de notation américaine Standard & Poor's (S&P) Global Ratings a confirmé la note souveraine de « B/B » du Burkina Faso en devises et en monnaie locale. La perspective est stable.

III.2.2. Stratégie de gestion de la dette à moyen terme

Dans le cadre de l'amélioration des finances publiques et en particulier, la gestion de la Dette dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), il a été adopté à Dakar le 04 juillet 2007, le Règlement n° 09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique. Ce dispositif préconise, entre autres, à chaque pays membre d'avoir un guide concernant les décisions d'emprunts de manière à couvrir son besoin de financement tout en tenant compte des moyens dont il dispose pour assurer le service de sa dette actuelle et future ainsi que des chocs auxquels il peut être exposé. Conformément à ce Règlement, le Burkina Faso s'est doté d'une stratégie couvrant la période 2017-2020.

La nouvelle Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) entend poser les bases d'un meilleur endettement pour couvrir de façon efficiente l'important besoin de financement que nécessite la mise en œuvre du PNDES.

La stratégie de gestion de la dette à moyen terme traduit la volonté du Gouvernement de parvenir à une gestion optimale de la dette, conforme aux standards internationaux.

Les principaux axes de la stratégie se résument comme suit :

- maintenir le recours aux ressources concessionnelles pour le financement des besoins de l'économie. Les financements extérieurs libellés en Euro seront privilégiés au regard de leur faible coût et du risque de change peu élevé qu'ils présentent ;

- recourir aux ressources non concessionnelles. Cette option se justifie par l'importance des besoins à couvrir dans un contexte de mise en œuvre du PNDES et de contraction des ressources concessionnelles. Toutefois, le recours à ces ressources s'ajusterait avec les normes prudentielles en la matière. Dans ce sens un plafond de ces financements semi-concessionnels devrait être maintenu ;

- maintenir et renforcer le recours du Burkina Faso au marché financier régional de l'UEMOA. Nonobstant le coût élevé de la dette domestique, le recours au marché demeure une option stratégique non négligeable. En effet, le marché financier donne l'opportunité de diversifier les ressources de financement tout en réduisant la dépendance du pays vis-à-vis des partenaires extérieurs. En outre, le développement d'un marché financier aura des avantages considérables sur l'accès et les coûts de financements des entreprises locales. Enfin, le marché est une alternative de financement en cas de choc exigeant une action urgente compte tenu des délais très longs pour la mobilisation des financements extérieurs auprès des créanciers non commerciaux.

En conclusion, le Burkina Faso poursuivra sa politique prudente d'endettement public en couvrant l'essentiel des besoins de financement par des emprunts concessionnels. A cet effet, le Gouvernement s'est inscrit résolument dans une stratégie de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales et sous régionale et lui permette d'honorer à bonne date ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et de pérenniser l'excellente qualité de sa signature auprès des investisseurs.

III.2.3. Risque politique et sécuritaire

Sur la base du dernier rapport S&P Global Rating sur le Burkina du 15 mai 2020, on peut estimer que la pandémie de COVID-19 aura un impact négatif sur la croissance économique du Burkina Faso en 2020. En effet, les mesures de confinement nationales et les implications mondiales de la pandémie vont freiner l'activité économique. De même, le déficit budgétaire va s'élargir alors que le gouvernement est confronté aux effets sanitaires et sociaux de la pandémie. Toutefois, le Burkina devrait renouer dès l'année prochaine avec la forte croissance économique qu'il affichait avant la pandémie, grâce à l'expansion du secteur des services et à la hausse de la production de l'or et du coton. Le gouvernement poursuivra également ses efforts pour mobiliser davantage ses recettes budgétaires et contenir les dépenses courantes afin de constituer une marge budgétaire à affecter aux dépenses d'investissement axées sur le développement, conformément aux objectifs du programme soutenu par la facilité élargie de crédit (FEC) conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI).

À long terme, les investissements publics dans les infrastructures devraient stimuler le potentiel de croissance du Burkina Faso en améliorant l'approvisionnement en électricité, la qualité du réseau de transport et l›efficacité de la chaîne d›approvisionnement, notamment dans les secteurs agricole et minier. L›appartenance du Burkina à l›UEMOA devra réduire les risques extérieurs propres à chaque pays membre et fournir un ancrage solide à la politique monétaire. En outre, le Burkina a bénéficié d›un décaissement d›urgence de 115,3 millions de dollars US dans le cadre de la facilité de crédit rapide du FMI, ce qui a permis de renforcer les mesures budgétaires pour faire face aux effets sanitaires et sociaux de la pandémie de COVID-19. Les autorités du Burkina Faso bénéficieront également du soutien d›autres partenaires bilatéraux et multilatéraux qui les aideront à satisfaire les besoins de la balance des paiements, liés à la pandémie.

La dette publique extérieure du pays ne devra augmenter que modérément sur les 03 prochaines années.

Dans la région du Sahel, l'escalade rapide des risques sécuritaires donne lieu à une crise humanitaire de grande ampleur. De nombreuses personnes ont dû quitter leur foyer, le nombre de personnes déplacées ayant atteint 800 000 en avril 2020. Toutefois, ces incidents n'ont pas eu un impact significatif sur les performances économiques du Burkina Faso, les attaques djihadistes se concentrant principalement dans les régions frontalières du Nord, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun.

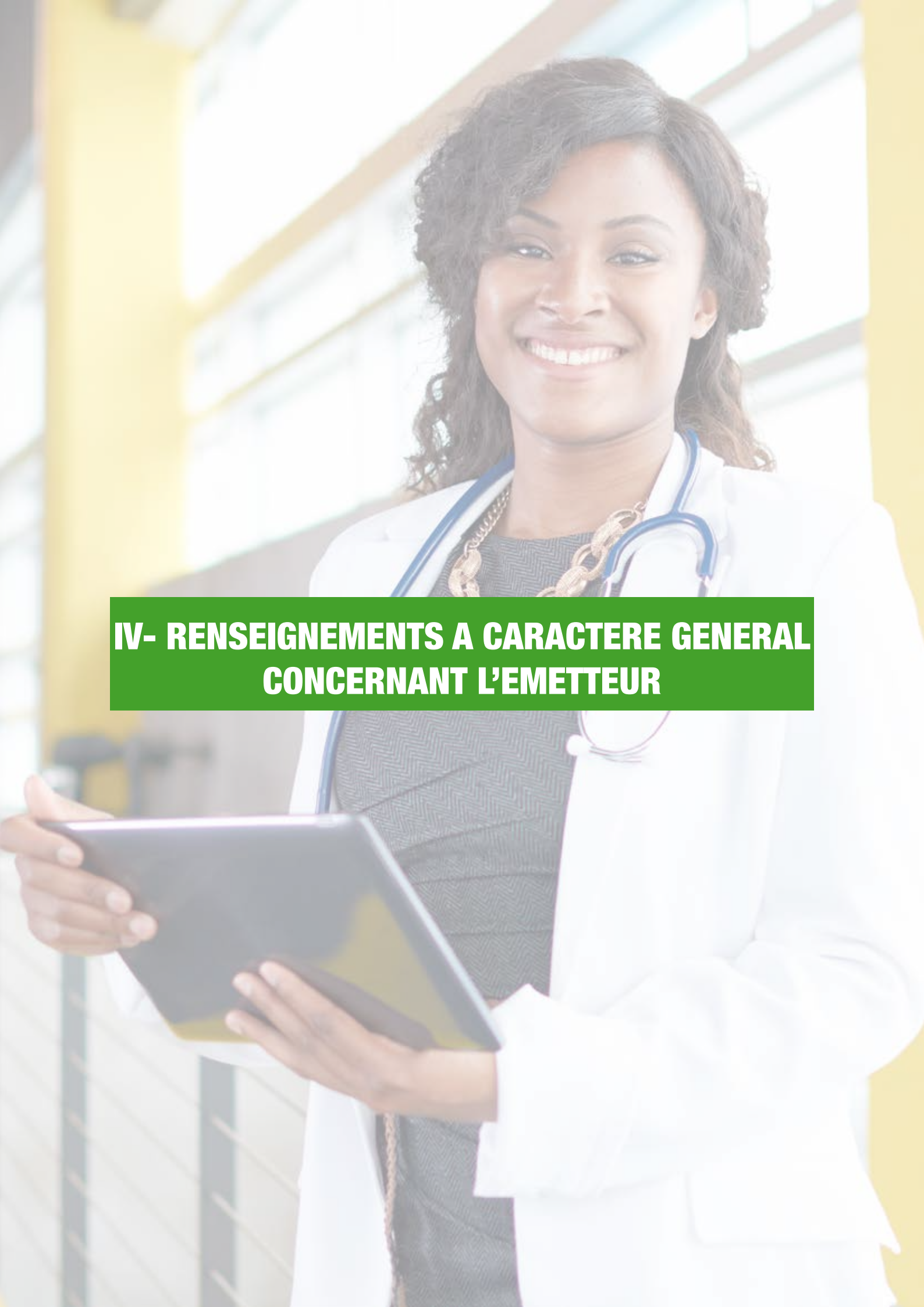

IV- RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

IV.1. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

L'Emetteur est l'Etat du Burkina Faso, représenté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) fait partie des services centraux du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement. Le Trésor Public constitue un réseau de proximité placé au cœur du processus financier et comptable de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres collectivités publiques.

De par l'étendue de son réseau, la diversité de ses missions et son rôle central dans le développement économique et social du pays, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est l'une des principales administrations du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement. Elle assure des missions très diverses exercées soit pour le compte de l'Etat, soit pour celui du secteur public local, mais toutes au service des usagers, particuliers et entreprises. Ses compétences couvrent les questions relatives à la monnaie, au crédit, aux changes, aux assurances, à la mobilisation des fonds, à la dette publique, à l'exécution en recettes et en dépenses des budgets de l'Etat et des collectivités locales ainsi qu'à l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique et des jeux de hasard.

Les missions, attributions et organisations de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique sont précisées par **l'Arrêté N°2016/0195/MINEFID/SG/DGTCP du 14 juillet 2016**.

IV.1.1. Missions et attributions

La DGTCP a pour missions de contribuer à la gestion saine et transparente des finances de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi qu'à la viabilité du système financier national.

A ce titre, elle est chargée notamment :

En matière de mobilisation des ressources publiques et de la gestion des deniers publics :

- du recouvrement des créances publiques ;
- de la centralisation et de la gestion des ressources de l'Etat, des collectivités publiques et des autres organismes publics ;
- de l'exécution des dépenses publiques ;
- de l'exécution des opérations de trésoreries de l'Etat ;
- de la tenue de la comptabilité de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi que de la production des comptes de gestion, de la balance générale du Trésor et du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) ;

- de la gestion des participations financières de l'Etat et de la coordination de sa représentation ;
- de la mobilisation des fonds découlant des négociations bilatérales et multilatérales ;
- de la gestion de la dette publique;
- de la conservation, en tant que dépositaire, des titres, créances et valeurs appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales et autres organismes publics ;
- de la centralisation et de la conservation des conventions de coopération économique, technique et financière.

En matière de réglementation des opérations et activités bancaires, financières et de la comptabilité publique :

- de l'élaboration de la réglementation de la comptabilité publique, des jeux de hasard et, en collaboration avec les structures impliquées, de la règlementation fiscale et douanière ainsi que de la réglementation des activités financières, bancaires et des assurances ;
- du contrôle de l'application de la réglementation financière publique et des opérations d'assurance.

En matière d'administration et de supervision des structures et institutions financières :

- de l'organisation et de la gestion du réseau ainsi que du service des comptables publics ;
- de la tutelle financière du secteur financier ;
- de la tutelle du secteur des assurances ;
- de la tutelle financière des établissements publics et des entreprises à participation financière de l'Etat.

En matière de politique et de coopération économique et monétaire :

- de la définition et de la conduite, en collaboration avec les structures impliquées, de la politique financière et monétaire ;
- du suivi des questions relatives à l'intégration économique et monétaire sous régionale, régionale et africaine.

En matière d'appui à la formation professionnelle :

- de l'organisation et du suivi des cours de formation en assurances ;
- de l'encadrement et de la formation des comptables publics.

En matière juridique et judiciaire :

- de la représentation de l'Etat et de ses démembrements devant les juridictions ;
- du conseil juridique de l'administration publique.

IV.1.2. Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est placée sous l'autorité d'un Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Adjoint. Elle est organisée en Direction de Services, structures d'appui, structures centrales et en structures déconcentrées.

IV.1.2.1. Direction Générale

Elle comprend :

- le Directeur Général ;
- le Directeur Général Adjoint ;
- le Secrétariat du Directeur Général ;
- le Secrétariat du Directeur général adjoint ;
- la Cellule d'appui technique.

IV.1.2.2. Structures d'appui

Elles sont les suivantes :

- l'Inspection Générale du Trésor (I.G.T) ;
- le Service des Ressources Humaines (S.R.H.) ;
- le Service Financier et du Matériel (S.F.M.) ;
- le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCRP) ;
- le Service des Archives et de la Documentation (S.A.D).

IV.1.2.3. Structures centrales

- les directions de service

- l'Agence Judiciaire du Trésor (A.J.T) ;
- la Direction des Affaires Monétaires et Financières (D.A.MO.F.) ;
- la Direction de la Surveillance et du Contrôle des systèmes Financiers décentralisés (DSCSFD) ;
- la Direction des Assurances (D.A.) ;
- la Direction de la Dette Publique (D.D.P.) ;
- la Direction des Etudes et de la Législation Financière (D.E.L.F.) ;

- la Direction de l'Informatisation du Trésor (D.I.T) ;
- la Direction du Suivi des Opérations Financières de l'Etat (DSOFE).

- les Structures Comptables

- l'Agence Comptable Centrale du Trésor (A.C.C.T.) ;
- la Paierie Générale (P.G.) ;
- la Recette Générale (R.G.) ;
- la Trésorerie des Missions Diplomatiques et Consulaires (TMDC).

IV.1.2.4. Structures déconcentrées

Elles comprennent :

- les Trésoreries Régionales (TR) ;
- les Trésorerie Principales (TP) ;
- les perceptions (P).

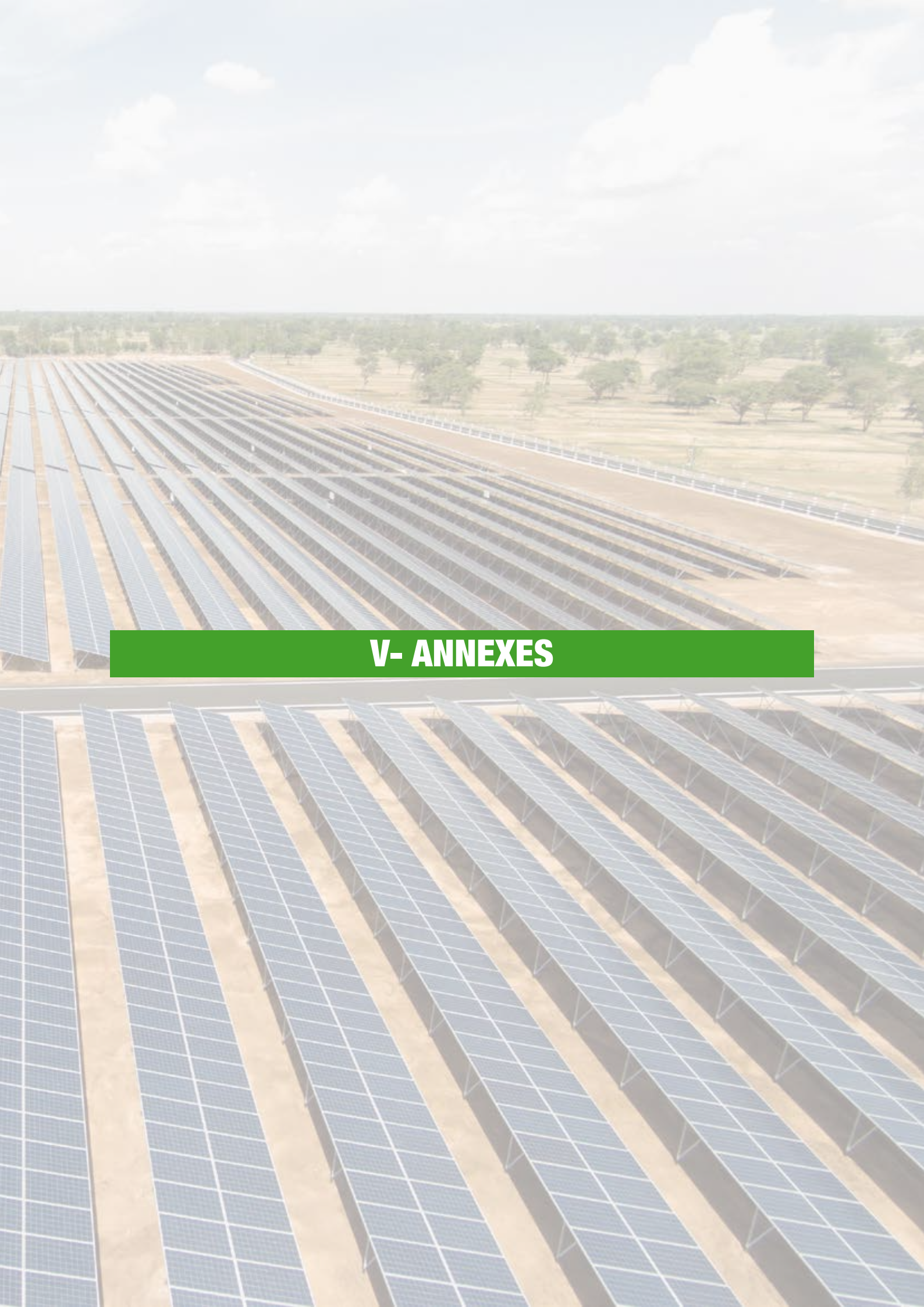

V- ANNEXES

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES MONETAIRES ET FINANCIERES

BURKINA FASO

Unité ~ Progrès ~ Justice

Décision n°2020 - 000019 /MINEFID/SG/DGTCP/DAMOF
autorisant la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des obligations du Trésor du Burkina Faso par appel public à l'épargne

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Vu la Constitution;

Vu le Décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2020-354/PRES/PM/MINEFID du 15 mai 2020 portant organisation du Ministère de l'économie, des finances et du développement ;

Vu le Décret n° 2009-150/PRES/PM/MEF du 27 mars 2009, portant règlementation générale de l'endettement public et de la gestion de la dette publique ;

Vu la Loi N°051-2019/AN du 05 décembre 2019 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, Exercice 2020 ;

Vu la Décision N°2020-0015/MINEFID/SG/DGTCP/DAMOF du 04 mai 2020 autorisant la Direction Générale du trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des obligations du Trésor du Burkina Faso par appel public à l'épargne ;

DECIDE

Article 1er :

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre **en une ou plusieurs tranches** sur le marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) un emprunt dénommé « TPBF 6,50% 2020-2028 » d'un montant indicatif de **cent trente milliards (130 000 000 000) de FCFA** pour une durée de 08 ans dont 2 ans de différé.

Article 2 :

L'emprunt obligataire sera représenté par des obligations de dix mille (10 000) FCFA assorti d'un taux d'intérêt de 6,50% net l'an. Le remboursement se fera par amortissements semestriels après deux ans de différé.

Article 3 :

Les obligations sont exonérées d'impôts au Burkina Faso.

Article 4 :

Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

Article 5 :

La souscription de cet emprunt est ouverte aux investisseurs institutionnels et aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité.

Les placements seront effectués par un syndicat de placement formé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation Financière (SGI) agrées par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'UEMOA.

La Société Burkinabé d'Intermédiation Financière (SBIF) a été choisie comme Chef de file pour la structuration et le placement dudit emprunt.

Article 6 :

La présente Décision annule toutes dispositions antérieures contraires notamment la Décision N°2020-0015/MINEFID/SG/DGTCP/DAMOF du 04 mai 2020 autorisant la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre des obligations du Trésor du Burkina Faso par appel public à l'épargne.

Article 7 :

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 04 JUIN 2020

Ministère de l'Economie, des Finances
Le Ministre

Lassané KABORE
Officier de l'Ordre de l'Etalon

Ampliations :
- MDCB
- DGTCP
- SBIF
- J.O.

BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RELEVE DES DECISIONS DE LA REUNION ORDINAIRE DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BCEAO, TENUE LE 9 DECEMBRE 2013 A DAKAR

Avenue Abdoulaye FADIGA
BP 3108 – Dakar - Sénégal

Tel (221) 33 839 05 00 / Fax (221) 33 823 93 35
www.bceao.int

1. Le Comité de Politique Monétaire (CPM) s'est réuni le lundi 9 décembre 2013 dans les locaux du Siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, son Président statutaire.

2. A l'issue de ses délibérations, le Comité a pris les décisions suivantes :

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2013

3. Le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité de Politique Monétaire, tenue le 4 septembre 2013 à Dakar, a été adopté sans amendement.

II. EXAMEN DU RAPPORT SUR LA POLITIQUE MONETAIRE DANS L'UEMOA

4. Les membres du Comité ont examiné les développements récents de la conjoncture internationale et de la situation économique, financière et monétaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ils ont noté la divergence des dynamiques de croissance à l'échelle mondiale, dans la phase actuelle de sortie de la crise financière internationale.

5. Au plan interne, le CPM a relevé la poursuite de la décélération de l'inflation induite par une nette décrue des prix des denrées alimentaires et une pression moindre sur les prix des produits pétroliers. En outre, les performances des Etats membres en matière de croissance confirment la résilience des économies à une conjoncture internationale encore difficile.

6. Les perspectives à moyen terme sont globalement favorables, tant du point de vue de la croissance économique que de l'inflation. Ainsi, les prévisions situent le rythme de progression du produit intérieur brut en volume à 7,0% et 7,1% en 2014 et 2015. Quant aux prix à la consommation, ils ne devraient pas connaître de tension particulière. L'inflation projetée reste dans la limite compatible avec l'objectif de stabilité des prix.

7. Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux actuels. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 2,50% et 3,50%.

8. Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

III. DEMANDE D'ADMISSIBILITE DE TITRES AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO

9. Les membres du Comité ont approuvé l'admissibilité au refinancement de la BCEAO des titres ci-après :

- Obligations du Trésor, dénommées « H600202E1 OTA-B TRESNE 6,25% 2013-2018 » émises par l'Etat du Niger ;
- Obligations du Trésor, dénommées « T600202E6 OTA-B TRESTG 6,5% 2013-2018 » émises par l'Etat Togolais ;
- Obligations dénommées « CRRH-UEMOA 6% 2013-2023 » émises par la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA).

IV. ADMISSIBILITE DES OBLIGATIONS DU TRESOR AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO ET CREATION D'UN GUICHET SPECIAL DE REFINANCEMENT

10. En vue de permettre aux Etats membres et au secteur privé de mieux exploiter le potentiel qu'offre le marché financier régional, en termes de mobilisation des ressources pour le financement des investissements, le CPM a décidé d'accorder aux obligations du Trésor l'admissibilité d'office au même titre que les bons du Trésor.

11. Le CPM a, par ailleurs, autorisé la Banque Centrale à créer un guichet spécial de refinancement des titres publics comme privés dont la durée résiduelle va au-delà de 5 ans.

Fait à Dakar, le 9 décembre 2013

Le Président du Comité de
Politique Monétaire de la BCEAO

Tiémoko Meyliet KONE

Synergie

EMETTEUR

TRÉSOR PUBLIC
Direction Générale du Trésor
et de la Comptabilité Publique
BURKINA FASO

www.tresor.bf

ARRANGEUR ET CHEF DE FILE

S.B.I.F.
SOCIETE DE BOURSE

Société Burkinabè
d'Intermédiation Financière

01 BP 5394 Ouagadougou 01
Tél.: +226 25 33 04 91 /92
Cel: +226 70 00 90 90 / 76 00 90 90/ 58 00 90 90
Sbif@sbifbourse.bf
www.sbifbourse.bf